

Département
de l'Oise

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois.....
Et le vingt-cinq janvier.....
à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA Nicolas – Maire

N°2

Date de convocation
19 janvier 2023Date affichage
2 février 2023

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V.,
Mme CHANI Y., M. BARBIER J-M., M. FACQ J-M., M. MARCHAL J-M., M. TSCHANHENZ
R., Mme DESMETZ C., M. ROUX M., Mme PAUL G., Mme PENING B., M. AGOSTINI L.,
Mme PALANIAYE D., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. FRANTZ S. par Mme KLOECKNER C.
M. GURDALA J-N. par Mme PALANIAYE D.
Mme WILLI F. par M. TSCHANHENZ R.
Mme HARDY A-L. par M. GOUJARD A.
Mme DELEPIERE S. par Mme CARON V.
Mme WOLF A-S. par Mme PENING B.
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.
Mme GAUTIER A. par Mme CHANI Y.
M HERBLOT D. par M. MARCHAL J-M.
Mme ERNAULT E. par M. BEN GHOUZI P-Y.

ABSENTS :

M RENARD E., Mme GOULET C.

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GOUJARD

**OBJET : Autorisation donnée au Maire pour lancer un marché relatif à l'exploitation des installations
de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux**

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L2121-29 et L2122-22,

VU le code de la commande publique et notamment l'article R2124-1,

VU la délibération n°28 du 25 mai 2020 portant délégations données au Maire dans le cadre de l'article
L2122-22 du CGCT,

Le marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude
communaux, détenu par la société ENGIE COFELY, se termine le 31 août

Il convient ainsi de procéder au lancement d'un nouveau marché.

Ce marché a pour objet d'assurer le suivi et l'entretien des équipements en chaufferie ainsi que du matériel de diffusion (radiateurs, aérothermes et centrales de traitement d'air). Le suivi des installations VMC et climatisation sont également inclus.

En raison de la technicité de ce domaine, la commune a fait appel aux services de Sage Services Energie, Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage, pour réaliser les pièces afférentes au marché. Il assurera également l'analyse des offres et le suivi de l'exécution du marché.

Estimée à 400 000€ HT, la présente consultation doit être passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, dans le respect des articles 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché sera conclu pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 août 2028. La commission d'appel d'offres sera convoquée après l'analyse des offres en vue de désigner le candidat retenu pour exécuter les prestations demandées.

Le marché étant estimé à un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter le marché ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, et à signer tous les documents qui y seront associés.

Compte tenu de tout ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter le marché ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux,
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

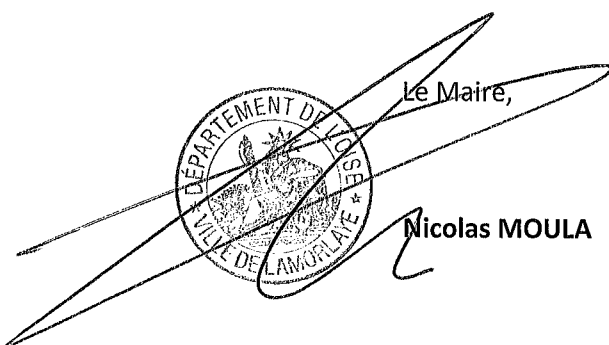
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à préparer, lancer, attribuer et exécuter le marché ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux,
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR COPIE CONFORME.

Le Maire,

Nicolas MOULA

